



On me doit de l'argent pour travaux non réalisés, mais payés.

Par **TOTO974**, le **31/10/2015** à **07:26**

Bonjour,

Mon mari a conclu des travaux de peinture avec un jeune peintre de notre quartier.

Il devait refaire la peinture d'un studio qu'on loue avant l'arrivée du nouveau locataire pour un montant de 150 euros.

Il a demandé à mon mari de le payer en avance pour acheter le matériel ce que mon mari a fait, confiant, sans faire de contrat papier...

Evidemment, les travaux n'ont jamais été faits. La personne en question avait nos clés, elle nous les a rendues puis s'est faite oublier quelques temps, ne répondant pas au téléphone, ne venant plus dans notre quartier...

Comme c'est un jeune connu dans le quartier, on n'a pas voulu faire de vagues au départ.

Puis on a laissé traîner un peu. Mais il nous doit toujours cet argent.

Aujourd'hui, il nous dit clairement, "je m'en fout", je ne rendrai pas cet argent. Votre mari m'a mal parlé, je ne veux pas vous rendre cet argent" Tout ça dit devant témoins.

Peut-on encore porter plainte pour escroquerie ? et quelle est la démarche, vu qu'il n'y a pas de traces écrites.

Merci de votre réponse